SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI
Siège : Mairie de Marly-le-Roi

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept octobre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le 1er octobre, s'est réuni au musée du Domaine royal de Marly, sous la présidence de Monsieur **Lydérick WATINE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020

Présents

LOUVECIENNES	Lydérick WATINE, PRESIDENT Max BRUNNER, DELEGUE TITULAIRE Pierre FACON, DELEGUE TITULAIRE Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés : NEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux

Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée du Domaine royal de Marly
Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs équipements sportifs et culturels mutualisés

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	***8***
Délégués comptant pour le vote	:	***8***

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

Madame RAMPAZZO de la commune de Marly-le-Roi est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Indemnité de conseil au receveur du syndicat
- Modification de la grille tarifaire du Musée
- Convention type de prêt des collections du Musée à un tiers
- Convention de partenariat avec le château de Monte-Cristo pour l'adoption d'un billet jumelé
- Conditions générales de vente en ligne
- Convention d'accueil privilégié avec la société Storengy
- Acquisition du portrait d'Arnold de Ville

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 JUILLET 2020

Le Président demande si les élus ont des remarques particulières.

Madame CASANOVA fait remarquer qu'en page 8 de ce procès-verbal, figure bien les débats sur l'indemnité de fonction du président et du vice-président, mais que la décision qui a été prise n'est pas indiquée.

Monsieur PERRAULT rappelle que ce qui avait été décidé sur ce point était que le Président conservait ses indemnités et que les vice-présidents n'en avaient pas.

Monsieur SAILLARD ajoute, qu'effectivement, la phrase annonçant la décision prise n'est pas indiquée mais que celle-ci sera rajoutée dans le procès-verbal du comité de ce soir.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente le rapport.

Monsieur LE BEULZE demande aux élus qui interviennent, dans un souci de facilité, de bien vouloir donner leur nom pour l'enregistrement du comité.

Madame CASANOVA demande pourquoi, dans la décision n°2020-12, il est évoqué « vente après décès » alors qu'il est indiqué « don » sur la décision.

Madame CHOPIN précise qu'elle trouvait intéressant de mettre cette vente qui est intervenue après le décès de Madame Moritz, qui était l'ancienne propriétaire du pavillon de musique de Louveciennes et donatrice du musée. Elle indique que sa collection a été vendue aux enchères sur le marché de l'art et explique le processus qui consiste à ce que les Amis du Musée achètent des objets et les donnent au Musée ensuite.

Madame CASANOVA fait remarquer que, dans ce cas, c'est bien un don, mais que le fait de lire « vente après décès » porte à confusion.

Madame CHOPIN explique que « vente après décès » est une expression consacrée signifiant qu'il y a une vente aux enchères à la suite d'une succession.

Madame CASANOVA demande si ce sont à chaque fois les Amis du Musée qui donnent.

Madame CHOPIN répond par l'affirmative.

Monsieur FACON souhaite connaitre le type d'échanges qui ont eu lieu avec le conseil départemental.

Madame CHOPIN se propose de faire un rappel à ce sujet. Elle explique que le conseil départemental des Yvelines a lancé l'opération « Quartier d'été » afin de faire bénéficier les enfants défavorisés de huit secteurs prioritaires du département d'activités de loisirs, sportives ou culturelles. Pour ce faire, elle précise que le conseil départemental a demandé au Musée de mettre en place des activités ludiques dédiées à ce type de public, respectant les consignes sanitaires et permettant d'accueillir trente enfants en même temps et que le Musée a fait des propositions. Elle fait observer que le Musée a été sollicité, car le département a beaucoup aidé à la valorisation du Musée et que ce dernier se devait de répondre favorablement à cette opération. Elle annonce que la demande a été faite en juin et que l'établissement a mis ce dispositif en place dès le mois de juillet. Elle mentionne que les activités ouvertes ont été facturées sans recettes (pour le Musée) et que le département les a financées. Elle précise que deux créneaux par semaine étaient ouverts et que huit à dix groupes ont été accueillis.

Monsieur FACON demande par quel biais les enfants s'inscrivent à ce dispositif.

Madame CHOPIN explique que ce sont les centres de loisirs, les CCAS, les communes qui se sont inscrits sur la plateforme ouverte par le département.

Sans autres remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

Le Président signale qu'une présentation brève du syndicat va être faite à l'attention des élus, avant la poursuite de l'ordre du jour.

Monsieur SAILLARD rappelle que, comme cela avait été proposé lors du premier comité, le Président tenait à ce qu'une présentation succincte et rapide du syndicat soit faite aux élus afin de les familiariser notamment avec les chiffres évoqués dans le budget supplémentaire ou le compte administratif. Il fait remarquer que l'objectif est de retracer rapidement ce qu'est le musée aujourd'hui et annonce que des développements seront présentés lors du prochain comité.
Il rappelle que le Musée conventionné avec le syndicat piscine qui porte les services mutualisés des syndicats, appelés le SISGEL. Il indique qu'un nom plus explicite sera sans doute étudié à terme. Il explique que le Musée dispose ainsi une structure « porteuse » qui gère les marchés publics, les sujets juridiques, les finances, etc.
Il signale que cette structure mutualisée se compose de quatre pôles :

- La direction générale des services, dont il est le directeur, à laquelle sont rattachés deux secteurs :
    - Le secrétariat général qui gère les comités et le secrétariat ;
    - Le service des ressources humaines.
- Une direction technique, dont Madame MILLEVILLE, à la charge ; cette direction est composée de trois grands secteurs :
    - L'assainissement, le développement durable et l'agriculture urbaine avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL).
    - La valorisation des déchets ménagers avec Valoseine, anciennement SIDRU qui a absorbé la chaîne de tri du SIVaTRU.
    - La gestion du patrimoine bâti et numérique, qui n'est pas un syndicat en tant que tel, mais un service transversal puisqu'il est nécessaire d'entretenir tout le bâti qui se compose d'un Musée, d'une piscine, d'un château et d'une fourrière. Il annonce que l'objectif de ce service, à court terme, est de proposer aux élus un Plan

pluriannuel d'investissement (PPI) sur l'ensemble des bâtiments. Il fait observer que le Musée vient d'être réceptionné, mais qu'il sera nécessaire d'investir régulièrement pour le conserver en bon état. Il ajoute aussi le secteur de la fourrière, véhicules et animaux à Poissy.

- La direction générale adjointe, dirigée par Monsieur LE BEULZE qui a en charge les ressources innovations managériales, finances, comptabilité, juridique, commande publique, et communication. Il fait observer que le service innovations managériales n'a pas de secteur approprié, car c'est la tâche en propre de Monsieur LE BEULZE puisqu'il est aussi enseignant dans cette matière. Il explique que, dans ce domaine, l'objectif est de tenter d'apporter de nouvelles méthodes, de nouvelles manières de gérer et d'entrevoir différemment le fonctionnement de la structure. Il précise qu'il y a quelques temps, la personne en charge de la mutualisation avait proposé des ateliers de mutualisation qui avaient été plutôt intéressants à vivre, même s'ils n'étaient pas parfaits. Il ajoute qu'une démarche appréciative est en cours, à laquelle Madame CHOPIN participe depuis peu. Il ajoute qu'il s'agit de responsabiliser, de permettre aux agents de se réaliser, de créer et faire des propositions.

- Le secteur équipement culturel et sportif, géré par Madame SCAGNI, avec quatre composants :
    - Le Dôme, qui est la piscine intercommunale de Saint-Germain-en-Laye,
    - Le Musée du domaine royal
    - Le Château Monte Cristo
    - Le service maintenance entretien logistique, qui s'occupe de gestion et d'entretien de proximité et qui doit travailler avec la gestion patrimoine bâti. Il évoque l'exemple de Monsieur GARNAUD qui va travailler avec la personne en charge pour vérifier que la visite annuelle des chaudières a bien été effectuée, alors que la gestion patrimoine bâti a une vision plus globale et plus générale dans laquelle, par exemple, il sera demandé aux agents, qui sont plus proches de l'entretien, si le cahier de sécurité est bien tenu à jour.

Il poursuit en présentant la partie administrative du Musée. Il mentionne que le Musée porte aujourd'hui l'appellation « Musée de France », au titre de la loi, et qu'il conserve, étudie et valorise 2 300 œuvres et objets d'art. Il rappelle que le parcours du Musée a ouvert il y a peu de temps et qu'il présente l'histoire du Château de Marly et celle de Louveciennes aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Il fait observer que les élus, suite à leur visite du Musée, ont pu se rendre compte de l'aspect culturel de celui-ci. Il poursuit en présentant le sujet complexe du budget avec les grandes clés de répartition et les grandes masses.

Il annonce que le budget est d'1,2 M€, soit largement en dessous du budget habituel. Il explique que 310 k€ d'investissements pour les travaux sont en virement, et ajoute que si ces virements sont enlevés, le budget sera plutôt d'environ 900 k€ ce qui est légèrement supérieur à ce qui est constaté habituellement. Il fait remarquer que le syndicat attend un ou deux remboursements et quelques autres éléments, et que le budget est plutôt de 850 k€ à 900 k€. Il fait observer qu'il s'agit aujourd'hui d'un budget de fin de travaux exécutés l'année dernière.

Il indique que 377 k€ concernent les frais généraux, incluant les contrats, les fluides, la communication, etc. Il ajoute que, dans ce montant, est inclus un disponible de 105 k€ qui sont notés dans le budget à la fois dans les dépenses imprévues pour 85 k€ et le divers disponible pour 20 k€. Il ajoute que ce disponible est une enveloppe annuelle servant normalement pour faire face à un imprévu.

Le Président précise que c'est le budget d'une année particulière et que d'autres sommes seront encore à payer. Aussi, il fait remarquer que son souhait est de conserver ces 105 k€ jusqu'à fin 2021, même s'il n'en est pas convaincu que cela soit possible.

Monsieur SAILLARD affirme que l'objectif du syndicat est bien de garder le disponible qui va fluctuer en fonction des recettes. Il explique que certaines dépenses vont disparaître alors que d'autres vont apparaitre et qu'il s'agit d'une organisation, mais répète que l'objectif est bien de maintenir un montant de 100 k€ de disponible en cas d'aléas. Il explique qu'il est conseillé, traditionnellement, d'avoir un montant de disponible d'environ 5 à 10 % du budget, ce qui correspond bien pour le Musée aux 100 k€. Il ajoute que l'on ne peut pas comparer 5 % d'un budget de 10 M€ à 5 % d'un budget de 1 M€. C'est la raison pour laquelle il fait observer que, dans le cas du syndicat, le disponible est plutôt de 10 % ce qui semble une bonne échelle.

Il poursuit avec les grandes masses du budget et évoque le montant de 414 k€ de frais de personnel dans lesquelles les élus peuvent constater que 200 k€ sont affectés aux services centraux. Il indique que les services centraux gèrent, comme déjà indiqué précédemment, le pilotage, les travaux, les sujets techniques, les commandes publiques, les marchés, le juridique et les finances. Il informe que le delta concerne les personnels attachés au musée et/ou mutualisés. Il fait remarquer que c'est la raison pour laquelle, en parallèle, sont indiqués 62 k€ de remboursement de frais de mutualisation, car la piscine et le château remboursent par exemple la secrétaire Madame BAILLAT ou encore Monsieur GARNEAU qui travaillent également pour le château. Ainsi, si ce montant de 62 k€ est retiré des 414 k€, le résultat est d'environ 350 k€ en arrondissant, ce qui correspond pratiquement au montant que le syndicat dépensait avant la mutualisation. Il rappelle que l'objectif de la mutualisation était de ne générer aucune augmentation. Il explique, que les élus pourront constater une augmentation au chapitre 0.12 - frais de personnel, mais il attire leurs attentions sur la recette en parallèle qui va ramener à l'équilibre proposé à l'époque.
Il mentionne maintenant les recettes et fait remarquer combien le budget est disproportionné avec l'excédent reporté pour les travaux. Il explique que le syndicat avait déjà reçu un certain montant, avait un emprunt et avait également reçu les remboursements par la SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien) à l'époque et que tous ces montants ayant été conservés, ils sont virés pour payer l'investissement. Il indique que parmi les recettes figure la cotisation des communes de 364 k€ et annonce qu'à l'heure actuelle, le syndicat a produit 82 k€ de recettes propres qui se divisent en 60 k€ de billetterie et 22 k€ de signalétique boutique. Il fait observer que ces recettes sont clairement loin d'être ce qui était souhaité et qu'elles ont été baissées du fait de la COVID. Ainsi, il fait remarquer que le budget est équilibré avec 80 k€ de recettes et ajoute que, même si les recettes étaient à zéro, le Musée n'aurait pas de soucis budgétaires cette année grâce au disponible de 105 k€ ; or, il souligne que les recettes de cette année sont déjà de l'ordre d'environ 50 k€, somme qui sera confirmée ultérieurement par Madame CHOPIN. Il souligne toutefois que, dans les années à venir, ces éléments vont ressortir avec addition des recettes et un équilibre à trouver avec 300 k€ qui disparaissent alors que le montant de 414 k€ va rester. Il ajoute que, dans les frais généraux, des baisses sont attendues, car il avait été prévu 95 k€ de frais de communication, liés à réouverture, qui ne réapparaitront pas chaque année, et que des économies sont envisagées pour des dépenses sur lesquelles, et c'est déjà prévu, il va falloir faire attention après l'ouverture. Il ajoute que le levier va être ici et que c'est tout l'enjeu, car l'objectif est d'aller jusqu'à 120-130 k€ versus 100-120 k€ maintenant et qu'un travail important est à faire sur ce sujet.

Il informe ensuite les élus de la partie investissement du budget et fait remarquer que le montant est aussi disproportionné, par rapport à d'habitude, à cause des travaux. Il souligne que la fin des travaux représente 400 k€ auxquels s'ajoutent 500 k€ de remboursement d'emprunts anticipé puisque, comme déjà expliqué, des emprunts à court terme sont contractés en attendant le FCTVA et les subventions et sont remboursés dès réception des sommes attendues. Il mentionne que la fin des travaux a entrainé, des frais d'équipement pour répondre aux besoins nouveaux que le Musée ne possédait pas, mais qui ont été prévus au budget, comme par exemple le site internet. Il fait remarquer que ces frais étaient prévus dans le programme d'investissement sur les travaux.

Il poursuit et évoque qu'en recettes il y a les subventions, avec un léger excédent d'investissement, le virement de la section de fonctionnement et enfin l'amortissement, car il est nécessaire d'amortir les biens au fur et à mesure. Il fait observer que l'année prochaine il y aura encore de l'emprunt, des subventions, car il y a toujours un décalage avec le FCTVA, mais qui va se réduire petit à petit et il restera uniquement un budget d'entretien du bâtiment. Il conclut en annonçant que les montants seront moins importants.

Monsieur LE BEULZE informe que les 50 k€ sont également financés depuis la section de fonctionnement.

Monsieur SAILLARD le confirme. Il informe les élus, qu'outre la réouverture du Musée, des actions ont été réalisées sur la nouvelle identité, le nouveau nom et le nouveau parcours qui sont désormais en place. Il annonce que l'objectif, à très court terme, est d'ancrer le paysage dans les établissements patrimoniaux du territoire et signale, qu'au prochain comité, un plan d'action sur un nombre d'années, à définir, sera présenté afin d'expliquer comment essayer d'atteindre les objectifs et de demander l'avis des élus. Il rappelle que le vrai enjeu se situe ici, avec un établissement qui a rouvert, qui a tout d'abord attiré de nombreux visiteurs, mais dont la reprise après Covid n'est pas excellente. Il fait observer qu'il faudra en définir la raison même si beaucoup d'établissements vivent en ce moment une situation identique et qu'un travail sera à envisager à ce sujet.

Le Président indique que ce n'est pas juste un retour à la normale, mais que c'est aller chercher les visiteurs.

Madame LAFONT fait remarquer que, dans la relance, la buvette avait également été évoquée.

Monsieur SAILLARD le confirme et indique que ce sujet va être évoqué.

Le Président fait observer qu'il faut tout d'abord engendrer des recettes pour pouvoir la mettre en place puisque les 100 k€ ne seront plus là en 2021. Il ajoute que c'est tout à fait insuffisant pour faire quelque chose de correct.

Monsieur SAILLARD indique que ce sujet va être évoqué, car il fait partie des pistes de développement, tout en faisant remarquer que le mot « buvette » n'est peut-être pas le plus approprié. Cependant, il attire l'attention des élus sur le travail qu'il faudra fournir pour créer du dynamisme avec l'image du lieu, l'extérieur, ce qui est proposé au sein du Musée, etc., pour provoquer de l'envie et apporter de la mobilité. Il annonce que le sujet de la « buvette » qui sera présenté à un prochain comité avec un projet « en dur », à l'intérieur, mais qui nécessite un très gros budget, est d'une grande complexité et demandera beaucoup de temps pour être réalisé.

Le Président demande confirmation du montant de 300 k€.

Monsieur SAILLARD le confirme et annonce qu'aujourd'hui deux ou trois pistes sont à l'étude qu'il convient d'analyser. Il précise que la première serait un food-truck, disposé dans le parc, à certaines périodes, pour faire un test, mais il ajoute que cette solution est compliquée, car il n'y a pas d'accès à l'extérieur, sauf en empruntant des petits chemins. Il fait observer qu'il peut être envisagé une installation temporaire à la place du food-truck. Concernant la deuxième piste, il avait été envisagé de transformer le « petit pavillon du gardien », mais il indique que, compte tenu de l'état catastrophique du bâtiment, cette option est abandonnée, car cela coûterait plus cher que d'installer le projet en dur.

Monsieur PERRAULT souligne que, de plus, ce serait investir dans un patrimoine qui n'appartient pas au Musée.

Monsieur SAILLARD abonde les propos de Monsieur PERRAULT et annonce, qu'en revanche, une pièce pas trop grande, située à gauche de la cour, pourrait être aménagée en local pour faire de la

restauration rapide, du café, etc., et ainsi utiliser cet espace en dehors pour faire une cafétéria. Il précise que, bien sûr, cette option devra être étudiée.

Une élue fait remarquer que cet espace est éloigné, de l'autre côté.

Monsieur SAILLARD répond que ce lieu est juste en face du Musée et l'idée avant l'EPV (Etablissement public du Château de Versailles) est de créer un lieu à destination des visiteurs du Musée, mais également à ceux du parc ce qui entrainerait évidemment plus de recettes. Il souligne qu'une autre option est à l'étude pour étudier la possibilité de créer un lieu pour l'hiver à l'intérieur. Il précise que le cahier des charges pour un food-truck dans l'enceinte du Musée a été fait durant la Covid et qu'il va être lancé afin d'avoir des pistes pour la « période d'été » du Musée, à savoir d'avril à octobre.

Madame ZANN demande s'il est nécessaire de demander une autorisation à Versailles pour installer un food-truck.

Monsieur SAILLARD répond que dans l'enceinte du Musée ce n'est pas utile.

Une élue demande confirmation que le food-truck ne sera pas dans le parc.

Monsieur SAILLARD signale que ce sera dans le jardin et non le parc.

Monsieur LE BEULZE précise que le Musée n'est pas pleinement propriétaire, mais bénéficie d'une jouissance au titre d'un bail emphytéotique accordé par l'EPV.

Monsieur SAILLARD conclue en indiquant que l'objectif de cette présentation large, synthétique et même « caricaturale » était d'informer les élus sur ce qu'est le musée, son budget actuel ainsi que les grands projets. Il souligne que les détails seront évoqués au fur et à mesure.

Le Président précise qu'au prochain comité seront plutôt évoqués des plans d'action et la stratégie. Il annonce que le comité reprend son ordre du jour.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR DU SYNDICAT

Le Président présente le rapport.

Une élue demande s'il est obligatoire d'avoir ce receveur dans la mesure où Monsieur SAILLARD a signalé qu'au SISGEL il y a déjà quatre comptables.

Monsieur SAILLARD explique que les collectivités gèrent uniquement les finances et non leurs comptes qui sont confiés au comptable public entre l'ordonnateur et le comptable élaborée par l'Etat. Le receveur qui est un agent de l'Etat. Ainsi, ce comptable est payé pour effectuer ce travail, mais il peut percevoir, en plus, une indemnité de conseil par les collectivités. Il fait observer que ce versement était habituel il y a très longtemps et se pratique encore beaucoup dans les petites collectivités, car, de manière générale, le comptable va faire le budget avec la ou le secrétaire de mairie. Il annonce qu'aujourd'hui le syndicat n'a pas besoin de ces conseils en gestion et qu'il n'y a donc plus d'indemnité à ce titre. Cependant, il ajoute que c'est la règle de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable élaborée par l'Etat.

Monsieur LE BEULZE précise que le syndicat ordonne et le comptable exécute.

Sans autres remarques, le comité décide, à l'unanimité, du non-versement d'une indemnité de conseil au receveur du syndicat.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MUSEE

Le Président présente le rapport et fait observer qu'à travers cette délibération plusieurs aspects seront abordés. Concernant le billet jumelé d'un montant de 10 €, il explique que 5 € reviennent au Musée et que la somme est rétrocédée au moment de la vente. Pour les billets comité d'entreprise, il précise que c'est la traduction, dans la grille tarifaire, d'une offre sur laquelle Monsieur PERRAULT a travaillé.

Une élue demande confirmation que dans le cas où un comité d'entreprise achèterait 72 places, le prix de la place serait de 5,50 € et qu'il aurait donc intérêt à en acheter beaucoup.

Madame LAFONT demande, si les l'expérience de réalité virtuelle sera également gratuite.

Madame CHOPIN répond que cette question n'a pas été envisagée, mais ajoute que ce sont aux élus de décider.

Monsieur SAILLARD fait observer que le principe de gratuité s'applique aux prestations, mais pas sur les activités et ajoute, par contre, qu'il apparait normal que la gratuité s'applique sur les entrées et l'expérience de Réalité virtuelle. Il mentionne que cela peut être rajouté dans la délibération pour plus de clarté.

Le Président mentionne qu'un maire pourrait s'étonner de devoir payer cette partie-là, mais ajoute que, pour lui, il n'y aura pas d'impact.

Madame CHOPIN, concernant le point quatre, signale que cela signifie que 3 € sont ajoutés au billet d'entrée ce qui aboutit à un tarif de 10 € pour un adulte qui accompagne l'enfant.

Le Président fait observer qu'avec cette modification de tarif, l'équilibre financier de cette activité sera rétabli.

Monsieur BRUNNER demande si lorsqu'une commune, telle que Louveciennes ou des communes limitrophes, achètent en grande quantité des billets à destination des nouveaux arrivants, par exemple, un tarif spécial est prévu.

Monsieur SAILLARD répond que si un (COS) comité des œuvres sociales existe dans cette commune, celui-ci bénéficiera du tarif comité d'entreprise (CE) puisque c'est un CE public.

Monsieur BRUNNER précise que sa question concernait des billets à destination des habitants, mais il trouve intéressant que les villes, à travers les COS, proposent des billets à des tarifs intéressants pour les salariés, car l'objectif pour ce musée est d'en augmenter l'influence.

Madame LAFONT rappelle que les nouveaux arrivants avaient un billet gratuit.

Madame CHOPIN signale que c'était une invitation qui était glissée dans un dossier de bienvenue et rappelle que c'était gratuit les premiers dimanches du mois pour tous les habitants de la ville de Louveciennes et de Marly-le-Roi.

Monsieur BRUNNER demande confirmation que c'était bien gratuit et que la commune de Louveciennes ne payait rien.

Madame CHOPIN le confirme.

Monsieur SAILLARD fait observer que, si parmi les autres communes, l'une d'elles décide d'offrir à ses habitants un billet moins cher pour le musée, il s'agit d'une politique locale et ajoute que la complexité est de faire porter par le syndicat les politiques locales. Il précise que le Musée n'a pas

vocation à baisser un tarif. Il ajoute qu'il faudrait en plus que, légalement, cela se justifie pour la commune et il n'en est pas certain. Il signale que les CCAS peuvent acheter des billets et les fournir à certains types de populations qui n'auraient pas les moyens de s'acheter un billet.

Monsieur BRUNNER demande, dans ce cas, si ce serait le même prix que pour les comités d'entreprise.

Monsieur SAILLARD le confirme, car c'est une politique locale.

Le Président demande donc si, dans ce cas, il faut indiquer que l'offre aux comités d'entreprise est applicable au COS pour un certain nombre de clients de ce type.

Monsieur SAILLARD répond par l'affirmative. Il ajoute qu'il comprend que cela soit ajouté pour plus de clarté, mais répète qu'un COS, dans le public, est l'équivalent d'un CE dans le privé.

Madame CASANOVA fait remarquer que le surcoût pour les enfants ne la choque pas, mais demande, puisque le parent devra payer l'entrée en plus si le risque ne sera pas que le parent laisse l'enfant et s'en aille.

Madame CHOPIN répond que le règlement intérieur précise que les enfants ne peuvent pas visiter le musée en dessous d'un certain âge et indique que c'est au Musée de faire comprendre au parent qu'il reste l'accompagnateur de l'enfant, car le ne veut pas d'enfant seul.

Une élue demande si cela concerne l'activité « conte ».

Madame CHOPIN le confirme.

Le Président souhaite savoir si, en matière de compétitivité, le prix est acceptable.

Madame CHOPIN précise que la volonté du Musée était de proposer une activité qui, sans être forcément rentable, limite d'éventuelles pertes. Elle annonce que la grille tarifaire avec différentes activités a été votée en 2019, mais que certaines d'entre elles ont été conçues après, car, au moment du vote, le bon intervenant n'avait pas été trouvé et elle ajoute que c'est à ce moment-là que le Musée a été confronté aux coûts des différentes prestations.

Le Président fait remarquer que le danger est que personne ne s'inscrive si c'est le tarif est prohibitif.

Monsieur LE BEULZE signale qu'un essai peut être envisagé et, qu'en cas d'échec, les tarifs seront réajustés.

Madame CHOPIN est d'accord pour faire une année de test, car, effectivement, il y a à la fois le danger que ces prestations soient plus ou moins un échec ce un prix et à la fois le danger pour le Musée de proposer des activités à perte.

Une élue demande quelle est la durée de ces activités.

Madame CHOPIN répond qu'elles durent de 45 minutes à une heure, car ce sont des activités qui s'adressent aux tout-petits, mais, à l'issue de l'activité, la famille peut rester pour visiter le Musée avec ses enfants, puisque les parents auront payé leur entrée.

Madame ZANN demande quel est le prix du billet en utilisant le Pass Malin.

Madame CHOPIN répond que c'est le tarif réduit à 5 €.

Madame ZANN fait remarquer que cela revient donc moins cher que d'acheter un billet par le biais de son comité d'entreprise.

Madame CHOPIN le confirme et ajoute que le Pass Malin a été adopté pour s'aligner sur d'autres établissements culturels et qu'il s'agit d'une très belle affaire pour les visiteurs. Elle explique que le Pass Malin, mis en place par le département et disponible dans les présentoirs du musée, est gratuit et permet au détenteur de bénéficier d'un tarif préférentiel, celui-ci étant le tarif réduit pour le Musée. Elle ajoute que ce pass offre un catalogue assez vaste de sites de loisirs, de patrimoine, de culture dans les Yvelines. Elle explique que le Musée, qui ouvrait, a adhéré au Pass Malin pour la visibilité qu'il offrait.

Madame ZANN demande s'il ne serait pas utile, concernant le billet jumelé « Musée-Château », de revoir tout le dispositif du fléchage entre le Musée et le Château. Elle ajoute que si un visiteur se trouve au Musée rien n'indique comment se rendre au Château et vice-versa.

Monsieur PERRAULT fait remarquer que c'est la ville de Marly-le-Roi qui est concernée et que la signalétique de cette ville est en cours de réflexion.

Madame LAFONT signale qu'elle l'est aussi du côté de Louveciennes

Une élue précise que si les visiteurs passent par Louveciennes et par la nationale, ils descendent sur le Port-Marly et qu'un fléchage peut être mis en place par Marly-le-Roi.

Madame CHOPIN signale, pour répondre à la question de Madame ZANN, qu'il a été prévu de donner avec le billet jumelé Château-Musée avec un flyer où figure le plan du territoire entre les deux équipements.

Monsieur PERRAULT le confirme et signale que le billet est valable un an.

Le Président fait remarquer que ce billet peut cependant être utilisé dans la même journée et peut constituer la base d'un package.

Monsieur PERRAULT ajoute qu'avec un restaurant au milieu en plus, ce serait parfait.

Sans autres observations, **Le Président** soumet la délibération au vote.

Le comité vote, à l'unanimité, la modification de la grille tarifaire du musée.

CONVENTION-TYPE DE PRET DES COLLECTIONS DU MUSEE A UN TIERS

Le Président présente le rapport et précise que l'objectif de cette convention est d'éviter de faire un contrat particulier à chaque prêt.

Madame CHOPIN annonce que cela ne coûte rien à celui qui prête.

Le Président fait remarquer que cela rend la procédure plus facile et plus sécurisée.

Madame CHOPIN précise que les frais indiqués dans le rapport correspondent à ceux liés à l'organisation d'un musée pour une exposition. Elle fait remarquer que lorsqu'une œuvre est prêtée, elle n'est pas louée, mais que les frais liés à cet emprunt à savoir le transport, l'assurance sont à la charge du demandeur.

Sans autres observations, le comité vote, à l'unanimité, la convention-type pour le prêt des collections du musée à un tiers.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CHATEAU DE MONTE CRISTO POUR L'ADOPTION D'UN BILLET JUMELE

Le Président présente le rapport.

Madame CASANOVA demande s'il est envisagé un billet groupé pour les familles nombreuses ou pour les individus qui ont un tarif réduit. Elle fait remarquer que cela peut être une proposition.

Madame CHOPIN répond que ce n'est pas envisagé dans un premier temps, mais que cela pourrait être proposé plus tard.

Monsieur SAILLARD fait remarquer que, même s'il ne dit pas que cette proposition n'est pas intéressante et qu'il ne faut pas l'envisager, certains tarifs sont des opérations de communication et d'autres portent sur des opérations de politiques ou stratégiques. Il explique que le billet jumelé n'est absolument pas stratégique, mais que c'est une opération de communication, car il s'agit, pour le Musée, de profiter du public qui se rend au Château, et, pour le Château, de bénéficier du public qui visite le Musée, les deux établissements étant mutualisés. Il indique qu'il ne s'agissait pas de faire une politique tarifaire commune, et qu'il faut prendre garde, le Musée ayant des politiques tarifaires déjà en place avec des tarifs réduits ainsi que des opérations de tarifs de communication, d'arriver à une grille tarifaire avec une multitude de tarifs. Il fait observer que très souvent, lorsqu'une grille tarifaire est créée dans les structures, de nouveaux tarifs sont ajoutés et que cela aboutit à faire des comparaisons de tarifs, comme cela a été fait précédemment avec le Pass Malin et le personnel à l'accueil qui ne sait plus quel tarif appliquer. Il faudrait observer que si ces tarifs de communication sont ajoutés, il faut faire le point sur la grille tarifaire et la revoir. Il attire à nouveau l'attention des élus sur toutes ces entrées « divergentes ».

Monsieur LE BEULZE ajoute que cela sera un miroir avec la politique qui sera menée par le château de Monte Cristo.

Une élue fait remarquer qu'il serait peut-être intéressant d'analyser les entrées et la part des billets à petits tarifs afin d'envisager, éventuellement, de faire autrement.

Monsieur SAILLARD abonde dans ce sens et signale que cette action doit être faite au bout d'un an, car pour comprendre un tarif il faut lui laisser une bonne année d'exercice. Il fait part de l'expérience avec le Dôme, pour lequel une grille tarifaire avait été établie sur papier avant l'ouverture du 4 mai 2019 mais qui a été revue en juillet et en septembre 2020, car, après une année d'exercice, il a été constaté que certains tarifs étaient dramatiques financièrement pour l'établissement. Ou que d'autres n'étaient pas utilisés. Il affirme qu'il faut faire de même avec le Musée et analyser, au bout d'un an, quels billets se vendent bien ou au contraire ceux qui ne fonctionnent pas.

Le Président propose que le Musée débute avec cette grille et qu'un point soit fait plus tard, pour l'analyser par rapport au type de population, afin d'observer si cela pose des problèmes ou non.

Sans autres remarques, le comité vote, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le château de Monte Cristo pour l'adoption d'un billet jumelé.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE

Le Président présente le rapport et demande à Madame CHOPIN d'apporter des précisions.

Madame CHOPIN explique que ces conditions générales de vente en ligne sont très classiques et concernent la case à cocher pour certifier que l'utilisateur les a bien lues. Elle annonce que le site internet, en fin de déploiement, permettra au visiteur d'acheter son billet en ligne pour les différentes

prestations, de faire des réservations en ligne et elle ajoute qu'à partir du moment où des opérations financières sont proposées, il convient d'exposer les règles du jeu pour les utilisateurs. Elle fait remarquer que cela permettra de savoir comment les différentes activités se remplissent et également, puisque ces conditions générales expliquent comment commander, payer, se faire remboursements, d'informer les visiteurs sur toutes ces conditions de vente.

Une élue demande confirmation du paiement en ligne.

Madame CHOPIN confirme que les utilisateurs peuvent payer avec leur carte bancaire. Et précise qu'après l'achat la personne reçoit une contremarque sur son téléphone et qu'il lui sera remis un ticket d'entrée physique à son arrivée au Musée, qui permettra de badger.

Une élue demande si le billet figurera aussi sur le téléphone.

Madame CHOPIN répond par la négative et que le visiteur sera obligé de passer par l'accueil afin de récupérer son billet.

Le Président demande si c'est une obligation d'avoir le billet.

Une élue signale, pour comparaison, que pour un billet SNCF c'est obligatoire.

Monsieur SAILLARD signale que, concernant la SNCF, ce n'est pas un achat en ligne, mais une application qu'il faut préalablement télécharger pour être dans le réseau. Il fait remarquer qu'aujourd'hui, le Musée n'a pas créé d'application dédiée.

Madame CHOPIN pense que c'est simplement la configuration ergonomique du système en ligne. Elle ajoute que lorsque le Musée aura des files d'attente ou des problèmes, il sera envisagé de changer la barrière, mais que, pour l'instant, le scan des réservations en ligne ne paraît pas pour le moment utile.

Madame CASANOVA demande si c'est le Musée ou une société extérieure qui gère cette infrastructure de paiement.

Madame CHOPIN répond que la configuration du système a été confiée à la société Vivaticket avec laquelle un marché a été passé. Elle explique qu'il s'agit du logiciel de billetterie et de contrôle d'accès, soit la billetterie physique, mais aussi la billetterie en ligne. Elle ajoute qu'il y a une relation avec le designer du site internet afin que la personne qui va sur la boutique en ligne du Musée du domaine royal de Marly-le-Roi se retrouve sur une interface qui soit dans l'esprit du musée et non sur un écran ordinaire qui ne collerait pas avec l'identité du Musée.

Le Président précise, pour répondre à Madame CASANOVA, que c'est le prestataire Vivaticket qui gère le système, mais pas la comptabilité.

Madame CHOPIN ajoute que le Musée est le commerçant.

Madame CASANOVA demande si le système est déjà en place.

Madame CHOPIN répond par la négative, car il fallait délibérer dans un premier temps.

Monsieur PERRAULT demande quand la vente en ligne sera possible.

Madame CHOPIN répond que d'ici à un mois le dispositif sera bien avancé. Elle précise qu'un travail a déjà été fait pour les visuels à mettre en page, sur les textes, etc., et ajoute que, pour elle, l'interface est prête.

Monsieur PERRAULT suggère de l'annoncer sur le site internet et sur les flyers éventuels.

Madame CHOPIN informe que beaucoup de flyers ont déjà été imprimés, mais que cela sera indiqué dans les prochaines impressions. Elle ajoute que le site internet va évoluer aussi et qu'un onglet supplémentaire « billetterie en ligne » est prévu.

Monsieur PERRAULT fait remarquer que ce serait intéressant de l'inclure dans la chronique du Musée.

Monsieur LE BEULZE signale que ce système n'est pas entièrement confié à une entreprise privée et qu'il y a une interface avec la Direction Générale des Finances Publics (DGFIP), au même titre que le paiement des impôts. Il précise que le système est normé de codages des flux financiers qui sont, eux-mêmes, réintégrés dans la régie qui est suivie par les agents. Ainsi, il ajoute que la traçabilité monétaire de l'argent est bien hébergée sur la DGFIP.

Madame CASANOVA précise que sa question portait sur la sécurité du système.

Monsieur LE BEULZE signale que la sécurité des flux c'est le procédé TIPI.

Monsieur BRUNNER demande quel est le montant de la rémunération du prestataire.

Monsieur LE BEULZE répond que ce coût est compris dans les charges du prestataire qui assure la gestion du site du Musée.

Une élue demande confirmation que, dans un mois, cette fonction sera possible.

Monsieur SAILLARD répond que ce sera probablement pour les vacances de la Toussaint.

Sans autres observations, **Le Président** soumet la délibération au vote.

Le comité vote, à l'unanimité, les conditions générales de vente en ligne.

CONVENTION D'ACCUEIL PRIVILEGIE AVEC LA SOCIETE STORENGY

Le Président présente le rapport. Il fait remarquer que cette prestation apporte des recettes au Musée. Il demande à Madame CHOPIN de fournir plus de précisions.

Madame CHOPIN indique que l'événement comprend une visite guidée du musée et un petit déjeuner qui a lieu dans une salle ou dans la zone d'accueil du musée, en fonction de l'effectif définitif.

Une élue demande si le jardin serait envisageable.

Madame CHOPIN répond que la prestation a lieu au mois de décembre.

Monsieur SAILLARD fait observer que si, ultérieurement, le Musée investit dans une tente chauffée ce serait possible, mais ajoute qu'il faudra analyser la rentabilité à terme.

Le comité vote, à l'unanimité, la convention d'accueil privilégié avec la société STORENGY.

ACQUISITION DU PORTRAIT D'ARNOLD DE VILLE

Le Président présente le rapport et signale qu'aucune photographie n'a été envoyée de l'œuvre. Il fait observer qu'outre la notion « d'achat », l'aspect « collection » est intéressant. Il demande à Madame CHOPIN de développer ce sujet et de montrer une photo du tableau.

Madame CHOPIN raconte l'histoire du tableau et annonce que celui-ci date d'environ 1700 et représente l'un des inventeurs de la machine de Marly, qui s'appelle Arnold de Ville. Elle fait observer que les Louveciennois le connaissent bien, car il y a une salle Arnold de Ville à Louveciennes. Elle précise que ce personnage, originaire de Liège, a occupé le bâtiment appelé aujourd'hui le Château du Barry, que Louis XV a offert à Madame du Barry. Elle raconte que Louis XIV est allé chercher des Liégeois pour créer la machine de Marly pour alimenter les fontaines de ses jardins. Elle souligne que lorsque le projet scientifique et culturel, correspondant à la feuille de route du Musée pour les cinq années à venir, a été établi et à l'occasion de la restructuration de la rénovation du musée, plus ou moins tous les domaines dans lesquels le Musée intervient, réfléchit, (les éléments techniques, les collections) ont été traités. Ainsi il est apparu que si les collections devaient être enrichies, des œuvres seraient à prioriser et d'autres à mettre sans doute de côté. Elle cite comme exemple que le Musée ne va pas aujourd'hui acheter des tableaux impressionnistes alors que le parcours n'évoque pas ce courant de peinture. Elle annonce qu'il a semblé judicieux, pour la partie relative à la machine de Marly qui est un sujet qui intéresse les visiteurs, de compléter les collections et que des portraits des constructeurs seraient particulièrement intéressants pour humaniser cette section qui comporte uniquement des gravures avec des vues de la machine. Elle explique que, le plus souvent, le Musée complète ses collections en fonction de ce qui se présente puisqu'il dépend du marché de l'art, à savoir des œuvres qui passent en vente, qui sont en vente aux enchères, chez un galeriste ou chez un marchand, et donc sans connaitre les opportunités qui vont se présenter. Elle annonce que par un heureux hasard, le portrait d'Arnold de Ville se présente à la vente.

Une élue demande qui a peint ce portrait d'Arnold de Ville.

Madame CHOPIN fait observer que le portrait est passé en vente pendant le confinement en Belgique et que le Musée n'a pas pu l'acheter, car le prix était plus élevé que le budget que les Amis du Musée étaient prêts à dépenser pour faire cette peinture qu'ils auraient donnée ensuite au Musée. Elle explique que c'est un marchand parisien qui l'a acheté, rapatrié en France, fait restaurer et qui est venu le proposer ensuite au Musée. Elle annonce qu'elle est allée le voir accompagnée notamment de conservateurs du Louvre qui travaillent sur la peinture et qui lui ont confirmé la qualité de l'œuvre et que cela pouvait être, même si un léger débat subsiste encore à ce sujet, une œuvre de Jean Baptiste Santerre et donc une œuvre connue. Elle mentionne que Jean Baptiste Santerre avait déjà peint un portrait d'Arnold de Ville, le seul connu, qui est conservé dans un château en Belgique à Modave, château qu'il avait acheté après s'être enrichi grâce à la machine de Marly. Elle fait observer qu'un nouvel exemplaire arrive sur le marché de l'art avec ce portrait. Elle indique qu'après avoir l'assurance de la qualité de l'œuvre, elle a évoqué le prix avec le galeriste qui en demandait 17 500 €. Après conseils auprès de ses collègues du Louvre de Versailles signifiant que le prix était un peu trop élevé, elle annonce aux élus que le montant a été finalisé à 15 000 €, mais elle souligne que la ligne budgétaire aujourd'hui au musée n'est que de 3 000 € pour faire cet achat. Elle indique qu'elle a consulté les Amis du Musée qui étaient toujours motivés pour les soutenir, mais a pensé que ce serait un très gros effort financier de leur part. Elle mentionne qu'elle a eu l'idée de faire appel à un potentiel mécène, qui est l'héritier de la machine de Marly, à savoir Suez SEOP, que le Musée a déjà sollicité pour la grande maquette avec la manivelle intégralement financée par cette société.
Elle fait remarquer qu'elle a demandé un mécénat de 7 500 € pour cette œuvre. Elle indique que Suez est le délégataire du syndicat mixte AQUAVESC, dans lequel siège Louveciennes par l'intermédiaire de Monsieur VIARD, qui est une collectivité identique au syndicat du Musée. Elle signale qu'elle a informé cette collectivité de sa démarche et que celle-ci a immédiatement répondu qu'elle allait aider le Musée à hauteur de 5 000 €. Elle ajoute que, finalement, Suez a accepté de financer seulement 2 500 €.

Elle reprend les grandes lignes de cette opération, à savoir un tableau avec un prix de départ de 17 500 €, négocié à 15 000€, deux mécènes qui sont le syndicat AQUAVESC et Suez SEOP, l'utilisation intégrale de la ligne budgétaire du Musée d'un montant de 3 000 € et enfin les Amis du Musée qui complètent le besoin. Elle fait observer qu'elle a préféré faire baisser la participation des Amis plutôt que celle du Musée afin de leur envoyer un message signifiant que d'une part le Musée ne les sollicite pas toujours pour ses besoins et que, d'autre part, cela permet de faire comprendre qu'il y aura

peut-être des projets, moins « séduisants » que l'achat d'un tableau du XVIIIe siècle, pour lesquels aucun mécène ne sera trouvé, et que, dans ce cas, les Amis du Musée seront peut-être toujours prêts, eux, à aider sur ce type de sujet. Elle fait observer que si les élus sont d'accord, le Musée procèdera à l'achat du tableau et la question se posera sur la façon dont les mécènes seront remerciés.

Madame SCAGNI précise que les mécènes n'ont pas demandé de contrepartie, même pas une éventuelle notification de la participation financière à cette œuvre.

Madame CHOPIN signale que Suez trouve que leur aide de 2 500 € est trop faible et qu'ils estiment compliqué de faire toutes les démarches avec l'administration via des reçus fiscaux.

Monsieur LE BEULZE précise que c'est plus un don que du mécénat.

Une élue demande si cela est acté.

Madame SCAGNI répond qu'il y a des courriers d'engagement.

Le Président fait remarquer que, dans le dossier, il est noté que des écrits seront demandés aux mécènes et il souhaite savoir si tout est maintenant documenté et qu'il n'y a pas de raison d'imaginer que cela change.

Madame CHOPIN répond que Le Président d'AQUAVESC a envoyé un courrier sur lequel il est indiqué leur engagement et concernant SEOP et les Amis, un mail formalisé a été envoyé au Musée par chacun d'eux.

Le Président indique, qu'à partir du moment où, sur un achat à 15 000 €, le Musée ne dépense que 3 000 €, pour lequel les mécènes ont accepté et que tout est lancé, il est favorable à cette opération. Il souhaitait que cette délibération passe aujourd'hui en comité afin que chacun ait la possibilité de voter.

Monsieur BRUNNER tient à féliciter Madame CHOPIN pour l'action qu'elle a menée afin de lever des financements externes.

Madame CHOPIN le remercie.

Le Président demande quel va être le planning.

Madame CHOPIN indique que, si le comité vote pour cet achat, elle appelle le galeriste dès le lendemain, que celui-ci envoie une facture qui lui sera payée 30 jours plus tard sachant que le tableau est déjà réservé depuis 3 mois. Elle annonce qu'elle a d'ores et déjà demandé des devis de transport, car elle préfère que celui-ci se fasse dans le camion d'un transporteur qui va emballer l'œuvre proprement et la livrer. Elle ajoute qu'il conviendra ensuite de lui trouver une place dans le parcours et qu'il va donc être nécessaire de modifier l'accrochage actuel pour lui trouver une place. Elle ajoute qu'une fois le tableau accroché, elle aimerait que l'agence de relation presse communique autour de cette nouvelle œuvre exposée. Elle suppose que le galeriste va attendre de recevoir le paiement avant d'envoyer le tableau, mais que, dès réception, il sera nécessaire de rédiger un communiqué à la presse locale, voire nationale, spécialisée dans l'histoire de l'art.

Le Président suggère de faire une réception pour cette nouvelle acquisition.

Madame CHOPIN signale qu'elle n'avait pas pensé à une réception, mais que, pour les Amis, le Musée pourrait proposer soit une réception, soit une visite.

Le Président estime qu'il est vraiment utile de remercier les Amis par un événement.

Monsieur PERRAULT estime que cela va être compliqué dans le contexte des nouvelles mesures sanitaires.

Monsieur SAILLARD fait remarquer qu'avant de décider si un événement est organisé, il est important, dans un premier temps, de citer les Amis et les financeurs sur le site internet afin de les remercier et de bien les prévenir qu'ils sont nommés dans le site. Il ajoute que, lorsque le tableau sera accroché, il serait possible d'inviter la présidente de l'association, et peut être le bureau syndical, à venir le voir, faire quelques photos, et terminer par le verre « masqué » de l'amitié, pour la symbolique en tout cas.

Le Président demande quand aurait lieu cet événement.

Madame CHOPIN indique début décembre, une fois le tableau accroché.

Sans autre remarque, **Le Président** soumet la délibération au vote.

Le comité vote, à l'unanimité, l'acquisition d'un portrait d'Arnold de Ville.

Le Président félicite encore Madame CHOPIN pour cette acquisition.

Un élu, après avoir précisé qu'il trouvait cet achat fabuleux, demande quel est le processus pour identifier les personnages d'époque, qui ont un lien direct avec le domaine, et pour lesquels Madame CHOPIN est à l'écoute du marché afin d'acquérir de nouvelles œuvres. Il souhaite savoir s'il s'agit d'une démarche active existante et si tous les personnages sont listés dans tous les domaines artistiques, scientifiques ou architecturaux.

Madame CHOPIN explique qu'elle possède une liste de mots clés qui sont les cibles, comme des noms propres avec Machine de Marly, Louveciennes, du Barry, Marly ou bien encore Marly-le-Roi, en évitant toutefois Louis XIV qui donne trop de résultats. Elle évoque qu'il faut trier parmi tous les résultats sans rapport avec le thème, mais ajoute que c'est le passage obligé. Elle fait observer que les Amis du Musée, lui renvoient également souvent des sujets intéressants. Elle mentionne qu'elle a également mis en place des alertes avec les fameux mots clés intégrés dans des comptes qu'elle a créés sur des sites de vente aux enchères, comme Interenchères, qui brassent les catalogues en ligne des grandes ventes. Elle informe que, pendant le confinement, elle a pris contact avec quelques experts et des personnes ayant des professions assez ciblées, comme des marchands de globes ou d'instruments de mesure de marine, car elle trouverait intéressant que le musée détienne son propre globe, car celui que les élus ont vu lors de la visite est un prêt temporaire. Elle fait état de ce qu'elle a compris en discutant avec ces spécialistes, à savoir que rien ne sort dans les ventes aux enchères, car ces objets sont plutôt confiés à des experts et à des marchands. Elle indique qu'elle a donc signalé qu'elle était en recherche de globe, a décrit ses souhaits en la matière, le budget maximum et qu'elle a laissé ses coordonnées. Elle annonce qu'elle a déjà été rappelée à plusieurs reprises pour quelques achats.

Le Président signale que lorsque le sujet de la stratégie sera abordé, il sera nécessaire de discuter aussi de cet aspect sur le type et le budget d'achat. Il fait observer que précédemment était évoqué un salon de thé et que si d'autres types d'initiatives coûteuses sont envisagées, le Musée ne pourra pas mobiliser les soutiens sur plusieurs sujets à la fois. Il mentionne qu'un certain volet d'achat reste certes nécessaire, mais qu'à son sens, il ne sera pas possible d'acquérir de nouvelles œuvres régulièrement et qu'il est nécessaire d'avoir un débat pour définir un objectif.

Une élue demande si un budget pour les œuvres est bien prévu.

Madame CHOPIN répond que, depuis quelques années, celui-ci est d'environ 2 à 3 000 € par an. Elle indique que le Musée arrive à acheter, ou à faire acheter des œuvres par les Amis du Musée, et

que les achats sont mécénés ou subventionnés jusqu'à 50 % par un fonds qui a parité état-région appelé le FRAM ; elle signale toutefois que le Musée achète l'œuvre, mais que, le FRAM se réunissant en fin d'année, il est nécessaire d'avancer la somme. Elle explique qu'au début du dernier mandat, le Musée a fait une grosse acquisition avec une aide du FRAM qui a été versée en fin d'année et qui a été mise de manière virtuelle, sur la ligne d'achat pour l'année suivante. Ainsi, ce sont les subventions d'acquisition qui ont alimenté les budgets d'acquisition.

Le Président fait remarquer que les aidants ont des profils différents. En effet, le FRAM va aider pour des acquisitions d'œuvres et pas pour d'autres types de projets alors que les Amis peuvent être mis à contribution sur d'autres achats si le besoin leur en est exprimé.

Madame CHOPIN informe que ce ne sont toutefois pas les Amis qui apporteront leur soutien pour la réfection de locaux par exemple.

Monsieur SAILLARD fait observer qu'il y a beaucoup d'œuvres aujourd'hui et demande combien sont exposées.

Le Président signale que 164 œuvres sont exposées sur 2 300.

Monsieur SAILLARD souligne que peu d'œuvres sont donc exposées, mais que le Musée possède un beau catalogue. Il fait remarquer qu'à son sens, les acquisitions doivent être de qualité, comme ce tableau qui apporte une vraie plus-value par rapport à la machine exposée. Concernant la recherche d'un globe, il souligne qu'aujourd'hui, un globe est prêté et que l'acquisition n'est peut-être pas prioritaire.

Madame CHOPIN rappelle que le prêt est d'une durée d'un an.

Monsieur SAILLARD l'entend bien, mais mentionne que ce prêt pourrait être reconduit ou que d'autres organismes pourraient en prêter également.

Madame CHOPIN confirme que ce n'est pas un projet urgent.

Monsieur SAILLARD fait remarquer que le Musée doit dégager une marge avec les recettes, ce qui offrira une liberté supérieure.

Monsieur PERRAULT confirme que c'est vraiment l'objectif pour les prochaines années.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président propose d'évoquer le projet avec l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines qui a approché le Musée pour une étude par des étudiants possédant un profil adapté pour apporter une aide sur le marketing digital et le site, d'une part, et sur l'événementiel et les partenariats d'autre part. Il considère que ces aspects sont très importants pour le Musée et que c'est l'occasion de les repenser avec un regard externe. Il donne la parole à Madame SCAGNI pour développer ce point.

Madame SCAGNI indique que ces sujets ont déjà été étudiés à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines en 2016. Elle annonce que le Musée a également été accompagné sur ces deux thématiques par la Réunion des Musées Nationaux lors du travail pour la réouverture du musée. Cependant, elle fait observer que la situation a évolué et que, grâce à ce projet d'accompagnement sur ces pratiques que l'université propose, le Musée a la chance de pouvoir se réinterroger. Elle précise que le projet est gratuit et que 18 étudiants vont venir lundi matin. Elle signale qu'il faudra leur consacrer une demi-journée pour leur faire visiter les lieux et leur présenter le musée ; ainsi ils se feront leur propre idée et feront un retour, sans aucun accompagnement de la part du Musée sur la suite donnée au rapport qui sera produit. Elle explique que la mobilisation de l'équipe du Musée auprès des étudiants est restreinte, car ils sont encadrés par des enseignants.

Une élue demande si l'objectif est uniquement un accompagnement sur le marketing digital.

Madame SCAGNI le confirme.

Le Président ajoute que des professeurs-référents vont coacher les étudiants et encadrer les travaux et précise que le projet concernera également les événements et les partenariats.

Madame SCAGNI confirme que ce projet porte sur deux axes de travail avec un enseignant-référent pour le sujet du marketing digital, et un autre pour la partie partenariats, développement et visibilité.

Le Président fait remarquer que ce projet a été cadré avec Madame CHOPIN et Madame MOREAU afin de vraiment servir les équipements.

Un élu demande quelle en sera la durée.

Madame SCAGNI répond qu'un premier retour est prévu en décembre et un second en mars/avril.

Madame CHOPIN précise qu'il n'y a aucune obligation à accepter les solutions proposées.

Madame SCAGNI le confirme.

Monsieur SAILLARD explique qu'il s'agit d'un travail universitaire qui permet, à l'université, de fournir aux étudiants un sujet sur lequel ils vont pouvoir travailler et devront rendre un dossier avec leurs propositions. Il ajoute que le syndicat n'a aucuns frais hormis le temps passé par les agents pour accompagner les étudiants lors de la visite et que cela permet de profiter au Musée d'une étude élaborée avec un regard extérieur estudiantin d'un groupe de jeunes, encadrés par des professeurs, qui travaillent sur le marketing. Il suppose que dans leur travail est prévu un micro-trottoir à Louveciennes et Marly-le-Roi notamment pour interroger les habitants sur leur connaissance ou non du Musée et qu'ils analyseront les réponses à ce questionnaire.

Monsieur BRUNNER pense qu'ils feront sans doute également une étude de visibilité du site internet ou sur les réseaux.

Monsieur SAILLARD le confirme et souligne que ce travail universitaire aboutira sans doute à des propositions.

Madame SCAGNI le confirme.

Le Président répète qu'il n'y a aucun engagement.

Monsieur SAILLARD estime qu'aider des étudiants dans leur cursus est une bonne chose, et ajoute que ce travail, dont le résultat sera certes plus ou moins bon, sera un bilan à destination du Musée et aura comme intérêt de montrer la vision et la perception par des jeunes et que, peut-être, en ressortiront de bonnes idées. Il fait observer que Mesdames CHOPIN, SCAGNI et lui-même connaissent parfaitement le Musée et ont donc un prisme de « sachants » alors qu'il trouve très intéressant d'avoir cette vision d'un public novice sur ce sujet.

Monsieur LE BEULZE précise que ce sont 18 étudiants en Licence qui sont la majorité du temps en apprentissage, avec des expériences professionnelles différentes dans le domaine de la culture, qui sont capables de mettre en commun une vision relativement panoramique et d'apporter leur expérience d'étudiants travaillant pour des entreprises. Il fait observer que ces jeunes, à la fin de l'année scolaire, vont devenir des salariés experts dans des entreprises qui font ce type d'activité et qu'ainsi le musée n'est pas loin d'avoir un travail d'expertise. Il ajoute que, de plus, il faut compter sur l'apport des enseignants.

Une élue demande dans quelle filière sont ces étudiants.

Monsieur LE BEULZE pense qu'il s'agit de management culturel des organisations (MCO).
Il fait remarquer que ce sont des personnes qui pourraient piloter à moyen terme un musée l'année prochaine par exemple.

Madame SCAGNI signale que ce projet intéresse particulièrement l'université, car le travail des étudiants va consister à trouver des solutions sur l'antinomie apparente qui existe entre la population plutôt âgée qui vient voir les collections et l'accent porté sur le digital par le Musée. Elle ajoute que la problématique pour ces étudiants est de définir comment le digital va pouvoir correspondre aux attentes du Musée tout en étant à la portée du public et que c'est un défi qu'ils vont avoir plaisir à relever.

Le Président souligne qu'il n'y voit que des avantages et que ce projet va apporter de la stimulation.

Monsieur LE BEULZE indique qu'il est intéressant que Madame SCAGNI travaille à la fois sur le Château et sur le Musée. Car la capacité à marquer la mémoire des visiteurs n'est pas le même car les outils sont différents, puisqu'il y a, d'un côté, une œuvre littéraire qui est relativement permanente puisqu'elle est retraduite en permanence par d'autres œuvres cinématographiques ou autres, tandis que pour la partie Musée c'est plus compliqué, car plus ancien et très historique. Il ajoute qu'il y a donc un angle de communication avec le grand public qui est plus faible, car il est moins quotidien et moins permanent et que les étudiants vont également travailler sur cet aspect.

Le Président précise que c'était un point qu'il souhaitait partager. Il informe que, lors des vacances, il a reçu un courrier de Madame CATILLON des Amis du Musée, présentant le soutien des Amis, tout en demandant une prochaine rencontre que le Président a acceptée et ce rendez-vous est fixé au 30 octobre. Il annonce qu'il l'a remerciée chaleureusement et a proposé à Monsieur PERRAULT de se joindre à lui. Il rappelle que l'objectif, vis-à-vis des Amis du Musée, que cela soit pour des demandes de salles ou autres, est de les considérer et de les mettre à l'aise. Il donne la parole à Madame SCAGNI pour exposer les périodes de Noël.

Madame SCAGNI propose de fermer le musée au public du 24 décembre à midi au 2 janvier au matin, si bien sûr les élus sont d'accord, car il s'agit d'une période où peu de visiteurs fréquentent le musée et le coût entraîné par une ouverture est conséquent par rapport aux recettes potentiellement perçues.

Monsieur SAILLARD rappelle que cette fermeture s'applique chaque année. Il fait observer que des essais d'ouverture ont été tentés, il y a quelques années, mais que les résultats étaient très pauvres en matière de fréquentation, car les usagers restent en famille à cette période. Il indique que, lors de cette période de Noël, les agents sont en congé, le musée n'est pas allumé ni chauffé.

Madame SCAGNI indique que, à la suite de la période de la COVID, la question s'était posée de rester ouvert le plus longtemps possible, mais que, lorsque les coûts ont été estimés, une telle ouverture ne se justifiait pas.

Le Président donne son accord quant à la fermeture du musée aux dates convenues et propose d'acter cette décision.

Monsieur FACON souhaite aborder le sujet de l'astronomie. Il rappelle que c'est la semaine de la science ; or c'est un thème proposé au sein du musée avec l'éclipse et le soleil sous Louis XIV. Il mentionne que, la veille, a eu lieu une observation près du stade de Louveciennes dans laquelle 35 personnes ont été reçues avec des enfants et dont l'objectif était de proposer un certain nombre d'ateliers orientés sur l'observation directe vers les cieux avec des télescopes. Il fait remarquer que, lors de cette observation, il a cité plusieurs fois le Musée de Marly-Louveciennes pour des raisons

historiques et considère que de multiples sujets seraient à envisager. Il souligne qu'il y a beaucoup d'histoires à raconter aux enfants accueillis au Musée. Il fait remarquer que, précédemment, Arnold de Ville a été évoqué, mais ajoute qu'en ce qui le concerne, il cite régulièrement Charles Messier, un astronome sous Louis XV qui a découvert une quinzaine de comètes et que le roi, qui l'a notamment reçu à Versailles, qualifiait de « furet des comètes ». Il évoque une proposition de partenariat entre Louv'Sciences et le Musée afin de proposer des ateliers autour de thèmes comme l'éclipse ou le système solaire. Il ajoute que ces ateliers permettraient d'offrir des éléments différents et d'étendre le domaine scientifique d'astronomie.

Le Président demande à Monsieur FACON s'il pense à des événements ponctuels.

Monsieur FACON répond que cela pourrait être régulier ou à l'occasion de phénomènes astronomiques.

Madame CHOPIN suggère, par exemple, le 10 juin 2021 puisqu'à cette date aura lieu une éclipse solaire et qu'un événement dans le parc pourrait être envisagé.

Monsieur FACON le confirme. Il ajoute que les ateliers qu'il suggère avec les enfants pourraient avoir lieu en partenariat avec le conseil départemental, ces actions permettant de développer davantage l'aspect scientifique.

Une élue rappelle que Louv'Sciences est une association de Louveciennes qui propose bénévolement de mener ces actions.

Monsieur FACON le confirme et précise que ces actions ne peuvent pas avoir lieu tous les mois.

Monsieur BRUNNER donne son retour d'expérience très positive en tant que père d'un enfant ayant participé à l'un des ateliers et raconte que son fils était captivé et intéressé par ces activités. Il souligne, avec son expérience de développeur, qu'il serait judicieux, pour le Musée du domaine de Marly, de trouver un élément qui lui permette de se démarquer de Versailles, car s'il n'est question que de Louis XIV il lui sera difficile de trouver son espace. Il rappelle qu'il est intéressant de mettre en avant la technique avec la Machine de Marly et que, si la problématique de l'astronomie sous Louis XIV est évoquée, cela peut être très intéressant, car il s'agit d'une offre différente.

Le Président en est absolument convaincu et fait remarquer qu'il y a bien un rapport avec les animations proposées. Cependant, il ajoute qu'il serait intéressant de proposer de nouvelles choses.

Madame CHOPIN signale qu'une prise de contact a eu lieu avec l'association Louv'Sciences afin de discuter des propositions qui pourraient être faites.

Monsieur SAILLARD demande que Madame CHOPIN examine l'aspect astronomique par rapport à Louis XIV, mais également par rapport au Musée et qu'elle interroge Madame MOREAU pour savoir s'il est possible de décliner une activité récurrente, avec cette association. Il précise qu'ensuite il serait intéressant de se focaliser sur certains événements et que c'est au Musée de proposer des sujets aux élus.

Monsieur BRUNNER évoque le fait d'évoquer également Louis XV qui est une période qui touche le musée.

Madame CHOPIN affirme que c'est tout à fait envisageable d'un point de vue chronologique même si elle souligne que c'est Louis XIV dont il est principalement question, car il s'agit d'une figure populaire auprès des Français. Elle indique qu'elle comprend tout à fait la remarque de Monsieur BRUNNER pour que le Musée se démarque, mais ajoute qu'il faut également rester dans le courant porteur qu'est Versailles. Elle considère toutefois que, si les actions portent sur des questions d'astronomie et sont donc suffisamment grand public, le Musée ne doit pas écarter des propositions

en dehors du XVIIe siècle et qu'il serait intéressant d'élargir jusqu'au XVIIIe siècle, voire jusqu'à l'ancien régime. Elle répète qu'elle a déjà rencontré les collaborateurs de l'association et qu'une nouvelle rencontre est prévue fin octobre.

Le Président s'accorde à dire qu'il y a tout à fait matière à développer cette activité.

Madame CHOPIN revient sur le jeudi 10 juin 2021et précise qu'à 10h45 aura lieu une éclipse partielle. Elle partage l'idée de Monsieur FACON et estime qu'il serait possible de proposer une activité dans le parc durant laquelle le public pourrait apporter des transats autour d'un petit déjeuner, avec également la participation des scolaires et que tous se rassemblent entre 10h30 et 11h pour regarder l'éclipse avec des spécialistes qui expliqueraient le phénomène de l'éclipse.

Monsieur BRUNNER encourage l'idée et confie à l'assemblée qu'il s'agit d'un thème qu'il faut creuser, car cela permettra au Musée de se démarquer.

Le Président indique que ce sont les seuls éléments qu'il souhaitait aborder et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Monsieur PERRAULT demande que Madame CHOPIN présente quelques chiffres d'entrée du musée et des recettes générées par la boutique.

Madame CHOPIN propose de donner aux élus un document avec ces informations et informe, qu'à chaque comité, le récapitulatif de la fréquentation du Musée depuis son ouverture sera présenté. Elle demande si le Président souhaite les commenter. Elle annonce que, depuis son ouverture, le musée a accueilli 7 612 visiteurs et fait remarquer aux élus que, de janvier à mars, le Musée a bien fonctionné, contrairement à la période s'étalant de juin à août durant laquelle le musée n'a pas rouvert sur les horaires d'ouverture habituels avec une fermeture les matinées en semaine. Elle ajoute que, comme l'indiquent les chiffres, la fréquentation est timide depuis la réouverture à la fin du confinement et annonce une reprise progressive de la fréquentation depuis septembre. Elle évoque l'événement important au mois de septembre, qui explique pourquoi il y a eu tant de visiteurs, et qui est la participation du Musée aux Journées du Patrimoine en week-end, avec la gratuité des entrées, et que celle-ci a amené plus de 600 visiteurs, dont beaucoup de Marlychois et de Louveciennois. Elle informe que beaucoup d'entre eux ne sont pas au courant de la gratuité le 1er dimanche du mois.
Elle souhaite savoir si les communes envisagent de communiquer davantage sur cette information ou si cela reste plus ou moins « confidentiel ». Elle rappelle que cette information est inscrite dans les guides « Vivre à Marly » et demande si les communes souhaitent en faire un levier de développement culturel au sein de leur politique locale.
Elle informe qu'elle a terminé son récapitulatif concernant la fréquentation et souhaite aborder les recettes, comptabilisées à la fois par la billetterie pour les entrées et également les objets vendus en boutique. Elle rappelle que l'objectif des recettes en billetterie s'élève à 60 k€ et que 40 k€ ont été atteints aujourd'hui. Elle s'interroge sur les 20 k€ restants et se demande s'ils seront atteints dans les trois prochains mois. Quant à la boutique, elle signale que seulement la moitié de l'objectif est atteint soit 22 k€.

Madame CASANOVA souhaite une explication, car lors du mois de septembre la fréquentation a été de 1 182 visiteurs et en juillet de 924 visiteurs or la recette billetterie du mois de juillet est plus importante que celle du mois de septembre.

Madame CHOPIN répond que durant le mois de septembre les Journées du Patrimoine, qui est un événement gratuit, ont eu lieu et qu'il y a donc eu 600 entrées gratuites, et qu'en juillet les recettes ont été très bonnes grâce notamment à des centres de loisirs qui sont venus.

Monsieur BRUNNER demande quel était le chiffre d'affaires lors de l'année d'avant fermeture du Musée pour travaux.

Monsieur SAILLARD signale 45 k€, la boutique rapportait environ 10 k€.

Monsieur BRUNNER demande également à combien d'entrées environ se montait alors la fréquentation.

Monsieur PERRAULT répond qu'il y avait environ 10 000 entrées et que ce nombre de billets est déjà comptabilisé aujourd'hui malgré les trois mois de fermeture.

Monsieur BRUNNER demande quel est l'objectif en matière de fréquentation pour une année « normale ».

Madame CHOPIN répond que l'objectif se situe autour de 20 000 visiteurs à l'année.

Monsieur SAILLARD insiste sur un véritable effort à fournir.

Monsieur PERRAULT répète que cette année est particulière.

Monsieur LE BEULZE signale que l'EPV (Etablissement public du Château de Versailles) communique beaucoup sur le fait qu'il est face à des difficultés économiques considérables.

Madame RAMPAZZO fait une remarque concernant la gratuité du 1er dimanche de chaque mois pour les Marlychois et les Louveciennois et estime que la communication des communes à ce sujet peut être intéressante, mais qu'elle peut aller à l'encontre de ce que l'assemblée souhaite concernant le développement des recettes. Elle demande donc des précisions pour connaitre la stratégie souhaitée. Elle souhaite connaitre le niveau des fréquentations des Marlychois et celui des Louveciennois.

Madame CHOPIN propose de constituer un bilan pour le prochain comité.

Madame RAMPAZZO souligne l'intérêt de ce décompte, car bien sûr cette gratuité va amener plus de visiteurs, mais, par ailleurs, s'il est constaté une chute des recettes, car tous les habitants de ces deux villes ne viennent que les 1ers dimanches du mois, communiquer plus sur ce sujet serait contre-productif.

Monsieur SAILLARD confirme le bien-fondé de cette remarque et signale que les communes ne souhaitent pas abonder davantage le musée, décision qui lui paraît tout à fait louable et que son propos n'est pas une critique. Par ailleurs, il souligne que cette gratuité est justifiée par le fait que les communes financent le Musée. Il fait remarquer qu'il sera nécessaire à terme de faire un choix. Il évoque la participation du Musée aux Journées du Patrimoine, qui se justifie, car il s'agit de journées nationales et que le domaine de Marly fait partie des Musées de France, mais dont l'impact pour 600 visiteurs est à prendre en considération.

Monsieur PERRAULT souligne qu'il est nécessaire d'attirer les visiteurs vers la boutique.

Monsieur SAILLARD le confirme.

Le Président rappelle que c'est aussi la mission du Musée et fait remarquer que c'est parce que le musée reçoit bien les visiteurs que d'autres visiteurs viennent ensuite.

Monsieur SAILLARD souligne qu'il ne porte pas de jugement, car effectivement c'est la mission de l'établissement, mais qu'il faut également que le musée gagne de l'argent.

Madame CHOPIN informe qu'au maximum 30% des visiteurs sont Marlychois et Louveciennois et qu'il n'est pas constaté une hausse énorme de la fréquentation ces premiers dimanche du mois par rapport aux autres dimanches.

Monsieur SAILLARD signale cependant que c'est 30% multiplié par douze mois.

Le Président réplique que cela se valorise économiquement.

Une élue fait remarquer que Versailles procède également à de la gratuité, mais qu'ils connaissent d'autres retombées.

Madame CHOPIN souligne que cela peut fidéliser des visiteurs, car, certes le 1er dimanche du mois est gratuit, mais lorsque le musée organise une exposition pour laquelle il n'est pas pratiqué de gratuité ces visiteurs viendront voir cette exposition.

Le Président est d'accord avec les propos de Madame CHOPIN.

Monsieur BRUNNER fait remarquer qu'il y a peut-être un déficit de notoriété et que l'étude faite par les étudiants démontrera éventuellement que le musée n'est pas suffisamment connu. Il ajoute que les Marlychois et les Louveciennois qui se rendent au Musée seront des ambassadeurs, car ils vont parler de ce musée et qu'ils auront le réflexe de proposer à des amis venant de l'extérieur d'y venir. Il préconise de travailler sur la notoriété du Musée afin qu'il soit mieux connu notamment auprès des habitants de Louveciennes et de Marly, afin « d'enclencher la machine ».

Monsieur SAILLARD reconnait qu'il ne sait pas si la gratuité amènera à parler davantage du musée, ou non, mais il considère, par contre, que l'animation amènera plus de notoriété. Il ajoute que si des événements ont lieu, comme l'éclipse évoquée précédemment, sur lesquels sera faite une communication, non pas sur le Musée, mais sur l'événement en lui-même qui peut durer un ou deux jours, l'impact sera réellement efficace auprès du public. Il précise que les expositions temporaires en font partie, mais pas uniquement, et annonce que d'autres sujets seront abordés lors de la prochaine séance. Il pense qu'un gros travail d'événementiel est à engager. Il souligne qu'il ne faut pas faire d'événement toutes les semaines, mais seulement trois ou quatre fois dans l'année et qu'ils feront ainsi parler du Musée.

Monsieur SAILLARD répète qu'il trouve intéressant de communiquer sur l'éclipse, de travailler avec l'EPV qui voudra le parc et ainsi créer de la communication autour d'un événement qui aura un impact fort sur le lieu et donc le Musée, même s'il pense que la zone de chalandise sera faible à savoir Louveciennes, Marly-le-Roi et peut être Port-Marly.

Madame CHOPIN poursuit son exposé et évoque la communication et les actions qui ont été réalisées. Elle informe que deux newsletters existent pour le Musée, une pour adulte et une pour jeune public et qu'elles ont été envoyées au mois de juillet. Elle suggère aux élus qui souhaitent les recevoir de s'inscrire.
Elle indique que le Musée a été référencé sur le site de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui est l'antenne de la culture en région et informe que le Musée a participé à une opération intitulée « l'été culturel », dans le même esprit que « quartiers d'été » évoqué précédemment pour le conseil départemental. Elle explique que la DRAC a encouragé les musées qui avaient subi la COVID à maintenir une programmation culturelle comme des visites guidées, et en échange elle donnait une subvention pour ces activités.
Elle annonce qu'au mois de septembre le Musée a réalisé une campagne d'affichage dans le métro parisien. Elle explique qu'une affiche a été réalisée, imprimée et livrée auprès de la RATP et présente dans 65 stations de métro pendant 15 jours.
Elle mentionne également la campagne d'affichage sur les flancs droits des bus du circuit de Chatou, rendue possible grâce à un partenariat mené avec l'office intercommunal de tourisme (Office Saint-germain Boucle de Seine) pour le compte du musée et de Monte Cristo. Elle souligne que ces bus

circulent dans l'agglomération et non dans le territoire natif et naturel du Musée et permettent d'avoir une portée plus régionale. Elle mentionne également un spot sur le Musée dans le Transilien en ce moment.

Madame ZANN fait remarquer qu'elle l'a vu récemment et qu'il est de très bonne qualité.

Madame CHOPIN signale qu'il a été vu sur la ligne de Pontoise-départ gare du nord.

Le Président demande si le nom du Musée est indiqué en grand ou s'il s'agit uniquement de belles images.

Madame CHOPIN explique que c'est le Musée qui a fait le film, aidé par un animateur numérique du territoire de l'office du tourisme, avec des images fixes et des extraits de vidéos, avec des commentaires apparaissant en sous-titres comme « Découvrez le domaine du Musée ». Elle propose de le diffuser aux élus.

Les élus répondent vouloir visionner le spot de publicité.

Une élue demande comment le musée a pu obtenir ce canal de communication.

Madame CHOPIN signale que c'est la Région qui a proposé au Musée de participer. Elle précise que la Région a une compétence transport et qu'elle a été un gros soutien pour la rénovation du Musée.

Une élue demande quelles sont les durées des campagnes.

Madame CHOPIN répond qu'il s'agit d'une donnée qu'elle ne détient pas. Elle ajoute que c'est un jeu de piste pour initier ces campagnes, car pour le métro c'est la RATP avec Média Transport sorte de régie publicitaire, qui est prestataire affichage, qui est une, tandis que sur les lignes de chemin de fer, il s'agit de la SNCF ou Transilien, même si elle ne voit pas trop la différence entre les deux, mais, ce sont d'autres emplacements et d'autres formats d'affiches. Elle fait remarquer que c'est finalement presque d'un autre projet.
Elle termine en signalant que de nouvelles newsletters, pour la programmation jusqu'à la fin de l'année ont été réexpédiées.

Monsieur PERRAULT fait remarquer qu'il serait intéressant d'analyser l'impact de la campagne de Paris sur le nombre de visiteurs. Il suggère qu'il serait judicieux de demander aux visiteurs comment ils ont connu le musée (Est-ce la campagne parisienne, le journal de Louveciennes …). Il fait remarquer que sinon il n'y aura jamais de retour.

Le Président propose de programmer l'outil billetterie afin de tracer l'origine et ainsi avoir cette information.

Madame CASANOVA demande s'il est possible de connaitre l'origine des visiteurs.

Madame CHOPIN répond que l'outil de billetterie du musée permet d'obtenir des statistiques, dont Madame CASANOVA a parlé précédemment, c'est-à-dire l'origine des visiteurs grâce à leur code postal qui est demandé et de catégorie de tarifs, car, avec la possibilité de rentrer tarif jeune, tarif groupe, etc.. Grâce à cela, elle mentionne qu'il est possible d'obtenir le profil du visiteur, cependant les âges et les sexes ne sont pas demandés.

Monsieur SAILLARD fait remarquer que la question était, et il pense que ce serait utile, de juger de la pertinence des outils de communication mis en place. Il suggère, durant la durée d'une campagne, de demander aux visiteurs comment ils ont connu le Musée. Les résultats montreront si le public habite Marly ou Louveciennes et que, connaissant le Musée, il a eu envie d'y revenir ou bien si c'est grâce à la campagne du moment. Il explique que cela permettra de voir si les objectifs de la

campagne sont atteints et de prendre la décision, l'année d'après, de reconduire ou non cette campagne. Il précise que le principe sera d'avoir un outil qui permettra d'étalonner.

Une élue suggère que le plus simple serait d'intégrer quelques questions au sein de l'outil de billetterie, comme : « comment avez-vous connu le musée ? »

Madame CHOPIN indique que cela peut être inséré dans les enquêtes de satisfaction.

Monsieur SAILLARD signale que cette solution est différente, car il faut que le visiteur remplisse l'enquête de satisfaction et qu'il y aura du déchet, alors qu'il peut être décidé que, pour une durée d'un mois, la personne à l'accueil demande aimablement comment le visiteur a connu le musée et qu'elle coche les caches correspondantes créées à cet usage.

Monsieur PERRAULT suggère de le faire dès maintenant, car la campagne a eu lieu en septembre.

Monsieur LE BEULZE signale que cela peut être séquentiel.

Le Président demande si l'assemblée a des questions.

Monsieur BRUNNER mentionne qu'en février, 2 015 personnes sont venues et que c'est donc le mois de l'année où il y a eu le plus de fréquentation et demande si, au niveau de l'accueil, tout s'est bien passé et souhaite connaitre le gabarit ou la jauge maximum à ce niveau.

Madame CHOPIN répond que l'établissement peut accueillir jusqu'à 100 personnes, car c'est la norme fixée par la commission de sécurité.

Monsieur SAILLARD précise que le comptage s'effectue en Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) c'est-à-dire que lorsqu'une personne sort, une autre peut rentrer.

Monsieur BRUNNER souhaite connaitre alors la capacité d'accueil par jour.

Madame CHOPIN annonce que cela se lisse et explique qu'il peut y avoir une journée avec une école de quatre classes qui se présente avec une affluence importante à l'accueil, mais, parallèlement, une autre journée avec seulement des visiteurs individuels.

Monsieur SAILLARD explique que, si le musée ouvre 7 heures par jour et qu'une visite dure 1 heure, il peut donc accueillir 700 personnes dans la même journée.

Monsieur BRUNNER posait cette question vis-à-vis des agents. Il souhaite cependant plus d'éclaircissement sur la jauge maximum.

Madame CHOPIN indique qu'il faudrait multiplier le nombre de personnes par le temps passé au sein du musée.

Monsieur SAILLARD reprend son calcul précédent et comptabilise donc 700 visiteurs environ au sein du musée dans la même journée, tout en soulignant qu'il est improbable que le musée accueille 700 visiteurs dans la même journée.

Monsieur BRUNNER souligne qu'il serait intéressant de savoir quelle est la capacité maximum d'accueil du Musée par mois.

Madame CHOPIN fait observer que c'est une question qui ne s'est encore jamais posée.

Monsieur SAILLARD rappelle que, lorsque la première étude a été faite, la RMN avait indiqué que Louis XIV étant porteur, avec une multitude de sujets le concernant, le Musée ne pouvait viser et n'avoir que 0,5 % de la fréquentation de Versailles soit environ 75 000 visiteurs par an.

Monsieur PERRAULT indique que Versailles attire 7,5 millions de visiteurs par an.

Le Président indique qu'il existe en revanche un partenariat avec le service d'abonnés de Versailles.

Madame CHOPIN confirme qu'un projet de partenariat est à l'étude avec la société des Amis de Versailles. Elle explique que le Château de Versailles possède un système d'abonnés, qui ne sont pas les Amis du Musée, mais qui sont les amis ou les fans du Château, avec une adhésion annuelle à régler et que ceux-ci ont un accueil privilégié dans une salle dans la cour du Château qui est le lieu de départ des activités qui leur sont spécialement consacrées. Elle précise que la revue « Les Carnets de Versailles » leur est dédiée. Elle explique que le Musée aimerait que ce lieu d'accueil soit un lieu où le musée puisse obtenir de la visibilité et qu'elle a déjà sollicité Versailles pour mettre quelques dépliants du Musée aux caisses tout public de Versailles, mais que la réponse est négative, car il n'y a aucun dépliant pour d'autres lieux. Elle signale que le seul lieu pour faire de la publicité est justement cet accueil des Abonnés. Elle annonce que, parallèlement, il pourrait être proposé aux 6 000 abonnés une activité au sein du Musée comme des visites guidées et que si le nom du Musée de Marly apparait dans les 6 000 brochures qui leur sont distribuées, c'est encore du référencement et de la visibilité.

Une élue demande si une collaboration avec l'office du tourisme de Versailles est possible.

Madame CHOPIN répond que des flyers ont été distribués.

Le Président s'étonne qu'il n'y ait que 6 000 abonnés pour 7 millions de visiteurs chaque année au Château de Versailles.

Madame CHOPIN répond qu'il existe beaucoup d'abonnés qui ne sont pas des touristes étrangers, car ce ne sont que des locaux et elle fait remarquer que Versailles travaille moins avec ses visiteurs locaux que le Musée de Marly.

Monsieur SAILLARD mentionne que les visiteurs du Château ne viennent pas majoritairement de la région parisienne, ce qui a été confirmé par Monsieur GAUSSERON, administrateur de l'EPV. Il fait remarquer que les Parisiens ne viennent pas au Château de Versailles, car le temps d'attente est trop long pour y entrer dans le château.

Une élue pose une nouvelle fois sa question concernant l'office du tourisme de Versailles.

Madame CHOPIN indique qu'une rencontre a eu lieu cette semaine avec les cadres et l'administration de l'office du tourisme afin qu'ils puissent faire connaissance avec le nouveau Musée et qu'ainsi cette visite les aide à promouvoir le site. Elle informe d'une difficulté politique à savoir que l'office de tourisme intercommunal Seine-Saint-Germain ne fait pas de publicité pour le Musée municipal de Versailles, car celui-ci ne fait pas partie de son territoire et que ce n'est pas ce qui lui demandent les élus. Elle annonce que l'office du tourisme de Versailles trouve que c'est intéressant et légitime d'envoyer leurs visiteurs, qui ont un appétit pour Louis XIV, vers le Musée de Marly, mais que, cependant, cela ne figure pas dans les missions confiées par la commune puisque la priorité est le développement des équipements au sein de son territoire.

Monsieur PERRAULT fait remarquer que, sans promouvoir le Musée, ils peuvent toutefois le présenter.

Une élue demande s'ils acceptent les flyers.

Madame CHOPIN le confirme et indique qu'avant la fermeture des portes du Musée à cause du confinement, l'office de tourisme de Versailles avait autorisé la diffusion d'une diapositive concernant une exposition au Musée sur leurs écrans.

Sans autres remarques, **Le Président** lève la séance à 22h30.